



# Championnat Île-de-France des Jeunes

*Le règlement applicable au Championnat Île-de-France des Jeunes est celui du Championnat de France des Jeunes de la FFE, que vous pouvez télécharger sur le [site fédéral](#) (Règlement « J01 »).*

*Seules les précisions et modifications spécifiques à la ligue Île de France, autorisées par la Commission Technique Fédérale et la Ligue Île-de-France des échecs, sont énoncées dans le présent document.*

*Les numéros des paragraphes ci-après correspondent aux numéros d'articles du Règlement J01.*

## **1. Préambule**

- La Ligue Île-de-France est composée d'une seule ZID, elle-même composée de 8 départements. Le tournoi régional d'Île-de-France, appelé Championnat IDF Jeunes, est le seul tournoi qualificatif pour les championnats de France jeunes pour les joueurs licenciés dans un club d'Île-de-France, catégories U8, U10, U12, U14 et U16.
- Par chaque catégorie d'âge U8 à U16, un seul tournoi mixte est organisé lors de chaque tournoi qualificatif départemental et lors du Championnat IDF Jeunes.
- Pour les catégories U18 et U20 (sans phase qualificative départementale), la Ligue IDF peut organiser un ou plusieurs tournois délivrant les titres de championne et champion de la Ligue pour ces catégories, qui sont intégrés au Championnat IDF Jeunes.

## **2. Organisation générale**

### **2.3 Phase départementale**

- Les quotas de places qualificatives allouées aux départements à l'issue de leurs sélections internes sont établis mathématiquement selon l'indice de recrutement ci-dessous :
  - o Le nombre Total de Places qualificatives pour le Championnat IDF Jeunes est de 140 places qualificatives dans chaque catégorie mixte U10, U12 et U14 et 100 places qualificatives pour les catégories mixtes U8 et U16.
  - o Dès que la saison sportive est achevée, la Ligue calcule pour chaque catégorie, en fonction des effectifs licenciés A au 31 août en première année et deuxième année de la catégorie considérée, pour la saison précédente, les quotas par département de places qualificatives dans la catégorie considérée. Le quota de places par département est distribué au pourcentage pondéré de licenciés A concernant chaque catégorie selon la formule :  $(\text{Total de Places}) \times (\text{licences A du département} / \text{licences A de la Ligue IDF})$ , le solde de places étant attribué au plus fort reste.  
Ce nombre de places qualificatives par département et par catégorie est déterminé par la Ligue Île-de-France au plus tard 1 mois avant le début du premier tournoi qualificatif départemental.
  - o Les qualifiés d'office au Championnat IDF Jeunes (tel que décrit à l'article 2.4) ne sont pas comptabilisés dans le nombre Total de Places qualificatives.
- Inscriptions :

Un comité départemental peut choisir de ne pas autoriser les qualifiés d'office au Championnat IDF Jeunes ou au Championnat de France jeunes à s'inscrire aux tournois de qualifications départementales. Cependant, si un tournoi de qualification départemental délivre les titres de championne et champion du département, les qualifiés d'office doivent pouvoir s'inscrire.

- Classement :  
Les places qualificatives par département sont déterminées selon le classement général du tournoi qualificatif départemental de la catégorie considérée.  
Dans le cas où le comité départemental est dans l'incapacité d'organiser un championnat départemental, le comité départemental concerné, ou à défaut la commission jeunes de la Ligue, établira une liste de joueurs et de joueuses qualifiés pour ce département, dans la limite du quota départemental pour chaque catégorie, sur la base de critères exclusivement sportifs, faisant l'objet d'une description précise et rédigée, tenue à la disposition de la Ligue et de la FFE.
- Confirmation des qualifications :  
Chaque comité départemental doit fournir à la Ligue, au plus tôt après la clôture de ses tournois qualificatifs, pour chaque catégorie mixte :
  - La liste des participants et participantes.
  - Le classement complet de chaque tournoi.
  - La liste des qualifié(e)s pour chaque tournoi (hors qualifiés d'office)
  - La liste ordonnée des remplaçant(e)s ((hors qualifiés d'office) en cas de désistement ou de repêchage d'un ou une qualifiée.
- Inscriptions au Championnat IDF Jeunes :
  - Les départements procèdent à des repêchages dès qu'un qualifié ou une qualifiée leur indique qu'il ou elle ne s'inscrira pas au Championnat IDF Jeunes.
  - Les qualifié(e)s pour le Championnat IDF Jeunes via les tournois départementaux doivent s'inscrire au Championnat IDF Jeunes le plus rapidement possible et au plus tard 21 jours avant le début de celui-ci. Au-delà de cette date, la place qualificative sera perdue et les départements procéderont également à des repêchages au titre de ces places qualificatives départementales non confirmées par une inscription au Championnat IDF Jeunes.

## **2.4 Phase interdépartementale (Ile-de-France)**

- Qualifications d'office :  
Sont qualifiés pour le Championnat IDF Jeunes en catégories mixtes U8, U10, U12, U14 et U16 :
  - Les jeunes changeant de catégorie ayant obtenu un score minimal de 5,5/9 dans le championnat de France jeunes précédent.
  - Les jeunes ne changeant pas de catégorie et ayant obtenu un score minimal de 5/9 dans le championnat de France jeunes précédent.
  - Les champions et championnes de Ligue en titre.
  - Les jeunes atteignant un Elo en cadence standard minimum en juillet ou août de la saison précédente ou en septembre de la nouvelle saison :
    - 1900 pour les U16, 1700 pour les U16F ;
    - 1800 pour les U14, 1650 pour les U14F ;
    - 1700 pour les U12, 1600 pour les U12F ;
    - 1600 pour les U10, 1550 pour les U10F.
- Sur-classement :  
Pour la participation au Championnat IDF Jeunes, aucun sur-classement n'est autorisé.

- Qualifications supplémentaires pour le Championnat IDF Jeunes :
  - o Si, dans une catégorie, au niveau d'un tournoi de qualification départemental, la Ligue constate qu'il y a moins de 3 garçons ou moins de 3 filles dans un département, la Ligue procédera à des repêchages afin d'assurer la qualification d'au moins 3 garçons et 3 filles dans le tournoi qualificatif départemental considéré.
  - o À titre très exceptionnel, sur dossier argumenté et présenté exclusivement par les départements, la direction de la compétition peut accorder quelques places supplémentaires. Ces places concernent uniquement les jeunes ayant été empêchés de tenter de se qualifier via la procédure qualificative à la suite de situations particulières (raisons médicales, mutation des parents, ...).
  
- Classement :
  - o Les places qualificatives au championnat de France jeunes pour la Ligue IDF sont déterminées selon le classement général du tournoi qualificatif du Championnat IDF Jeunes de la catégorie considérée. En cas d'ex-aequo, il n'y a pas de départage sur l'échiquier (application du système de départage prévu par le règlement du tournoi).
  - o Les joueuses qualifiées pour les championnats de France en catégorie mixte et en catégorie féminine doivent faire le choix d'une qualification pour l'une des deux catégories (mixte ou féminine) dans les 2 jours suivant leur qualification.
  - o Dans le cas où la Ligue IDF est dans l'incapacité d'organiser un Championnat IDF Jeunes, la commission jeunes de la Ligue établira une liste de joueurs et de joueuses qualifiés pour la Ligue IDF, dans la limite du quota de la Ligue IDF pour chaque catégorie, sur la base de critères exclusivement sportifs faisant l'objet d'une description précise et rédigée, tenue à la disposition de la FFE.

### **3. Tournois**

#### **3.1 Règles**

- Lors des tournois de qualifications départementales, le règlement des tournois peut prévoir qu'il n'est pas obligatoire de pointer sur place pour être apparié à la 1<sup>ère</sup> ronde, sur justification du département auprès de la Ligue IDF (contrainte pratique ou d'horaire liée au lieu des tournois notamment).
- Si les tournois de qualifications départementales ne délivrent pas les titres de championne et champion du département, le comité départemental peut choisir de ne pas autoriser les qualifiés d'office au Championnat IDF Jeunes et au championnat de France jeunes à s'inscrire.
- Les titres de Champion, Championne, vice-Champion, vice-Championne, 3<sup>ème</sup> garçon et 3<sup>ème</sup> fille de Ligue IDF sont attribués respectivement au 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> garçon et à la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> fille de chaque tournoi du Championnat IDF Jeunes, ainsi que pour les catégories U18 et U20, le cas échéant. Il n'y a pas de titre mixte.

#### **3.2.1 Cadences – Qualifications départementales**

Lors des tournois de qualifications départementales, le règlement du tournoi peut prévoir une cadence minimale de 15 min + 5 sec./coup pour toutes les catégories (incluant les grandes catégories).

#### **3.3 Classement**

En ce qui concerne le Championnat IDF Jeunes, en cas d'ex-aequo, il n'y a pas de départage sur l'échiquier (cf. article 2.4 ci-dessus).

## Annexe Saison 2024-2025

Nombre de places qualificatives par catégorie et par département, pour le Championnat IDF Jeunes :

Département	U8	U10	U12	U14	U16
<b>75</b>	16	16	18	26	22
<b>77</b>	8	8	8	10	7
<b>78</b>	9	19	18	21	13
<b>91</b>	6	8	11	9	8
<b>92</b>	18	34	26	26	22
<b>93</b>	19	21	21	20	8
<b>94</b>	14	18	17	15	11
<b>95</b>	10	16	21	13	9
<b>Total</b>	100	140	140	140	100